



Délibération : DC\_2024\_075

## Conseil Communautaire du 30 septembre 2024

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 septembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Présents et représentés : 60

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Marie-Christine MERCIER

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS a donné procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE a donné procuration à Xavier MOUVET, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Joëlle LEFEBVRE, conseillère suppléante

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN a donné procuration à Christine BASQUIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD a donné procuration à Pascal NOYON, Claire DEGROOTE

Commune de Floursies : Alain DELTOUR  
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT  
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Christian CASTEL  
Commune de Sains-du-Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Colette WATREMEZ, Sabine BUFI a donné procuration à Thierry THIROUX, Daniel DEUDON a donné procuration à Antoine BADIDI, Anne-Marie LENTIER  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, Monique JOLY  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Solre-le-Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Patrick DEHEN, Christian BINOIT  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Christian BINOIT  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN, CABOOR Sylvie  
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN  
Commune de Sains-du-Nord : Natacha VANELSLANDE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

# DÉLIBÉRATION POUR L'ATTRIBUTION D'AIDES ÉCONOMIQUES

**Numéro de la délibération : DC\_2024\_075**

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 60

- = = = = - = = = = -

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes, et notamment la compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique,

**Vu** la délibération n°DC\_20232\_102\_ du 18 décembre 2023 autorisant le président à signer la convention de partenariat relative au financement des entreprises avec la Région Hauts-de-France,

**Vu** la convention de partenariat n°24004448 établie entre la Région Hauts-de-France et la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, en date du 25 juin 2024 relative à la participation de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au financement des aides et régimes d'aides de la Région Hauts de France,

## **I. Exposé des motifs**

Au regard des règles qui encadrent le dispositif communautaire d'accompagnement à la création, à la reprise ou au développement d'entreprise, les dossiers suivants sont soumis à l'avis du Conseil Communautaire en vue de l'attribution d'une aide communautaire.

Il s'agit, au titre des :

Aides à la création reprise d'entreprises :

Commune d'implantation	Porteur de projet	Nom de l'entreprise	Montant de la subvention proposée
HAUT LIEU	Mr VAN MELLAERT Lucas	SAS VMTPS	6 000,00 €
HAUT LIEU	Mr ROELANDT Antoine	ANTOINE ROELANDT	6 000,00 €
AVESNES SUR HELPE	Mme DUCHESNE Elisa	MODELISA	2 897,69 €
AVESNES SUR HELPE	Mme DA COSTA AGUIAR Marie Catherine	LE FIDJI	3 043,70 €
MARBAIX	Mr WERION Thibaut	TIBOCO	6 000,00 €
AVESNELLES	Mr PFLIMLIN Sylvain	AUTOCONTROLE	6 000,00 €
DOMPIERRE SUR HELPE	Mme SERVIEN Kelly	LE SALON KELLY TORRES	1 418,54 €
PRISCHES	Mr CHATELAIN Florian	FLORIAN CHATELAIN	1 020,00 €
SAINS DU NORD	Mr GRASSART Guillaume	EPICERIE PROXI	6 000,00 €
FELLERIES	Mme BOUILLY Anaïs	PLACE AU BONHEUR	6 000,00 €

Ces attributions bénéficient d'un avis favorable de la commission « Activités économiques » réunie le 12 septembre 2024, et d'un avis favorable du Bureau communautaire réuni en séance du 19 septembre 2024.

## II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **VALIDER** l'attribution des subventions mentionnées dans les tableaux ci-dessus ;
- **MANDATER** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **CONFIRMER** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2024.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

***Envoyé en préfecture le 10/10/2024***

***Reçu en préfecture le 10/10/2024***

***Publié le 10/10/2024***

***ID : 059-200043263-20241010-DC\_2024\_075-DE***